

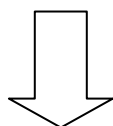
**Information municipale**  
**La Loi NOTRe :**  
**Explications et conséquences**

**QUELLE FUSION  
POUR LA RAYE ?**

**La LOI NOTRe :** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015, prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

A cet effet, les Préfets ont pour instruction :

- De redéfinir les périmètres des intercommunalités en respectant le seuil de 15 000 habitants avec des dérogations possibles dans certains cas à 5000 habitants (en présence de communes de montagnes)
- De réduire le nombre de syndicats mixtes



*La Communauté de Communes de la Raye doit fusionner avec une autre collectivité, du fait qu'elle recense moins de 5 000 habitants.*

*Au vu de sa position géographique, deux possibilités sont envisageables :*

- *Valence Romans Sud Rhône Alpes (VRSRA - Agglo)*
- *Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD)*



**Rappelons que de fortes compétences sont confiées aux intercommunalités :**

L'aménagement de l'espace communautaire, le développement économique et agricole, le développement numérique, la protection de l'environnement, l'enfance, les services à la personne...

La loi NOTRe impose aux communes le transfert obligatoire de nouvelles compétences aux intercommunalités parmi lesquelles la gestion de l'eau potable, de l'assainissement, le tourisme. Celles-ci percevront alors en lieu et place des communes les revenus et décideront de la tarification de ces services



**Point de vue du Conseil Communautaire de la Raye :**

*Le conseil affiche une nette préférence pour rejoindre la CCVD, sous réserve que les communes valident ce choix.*

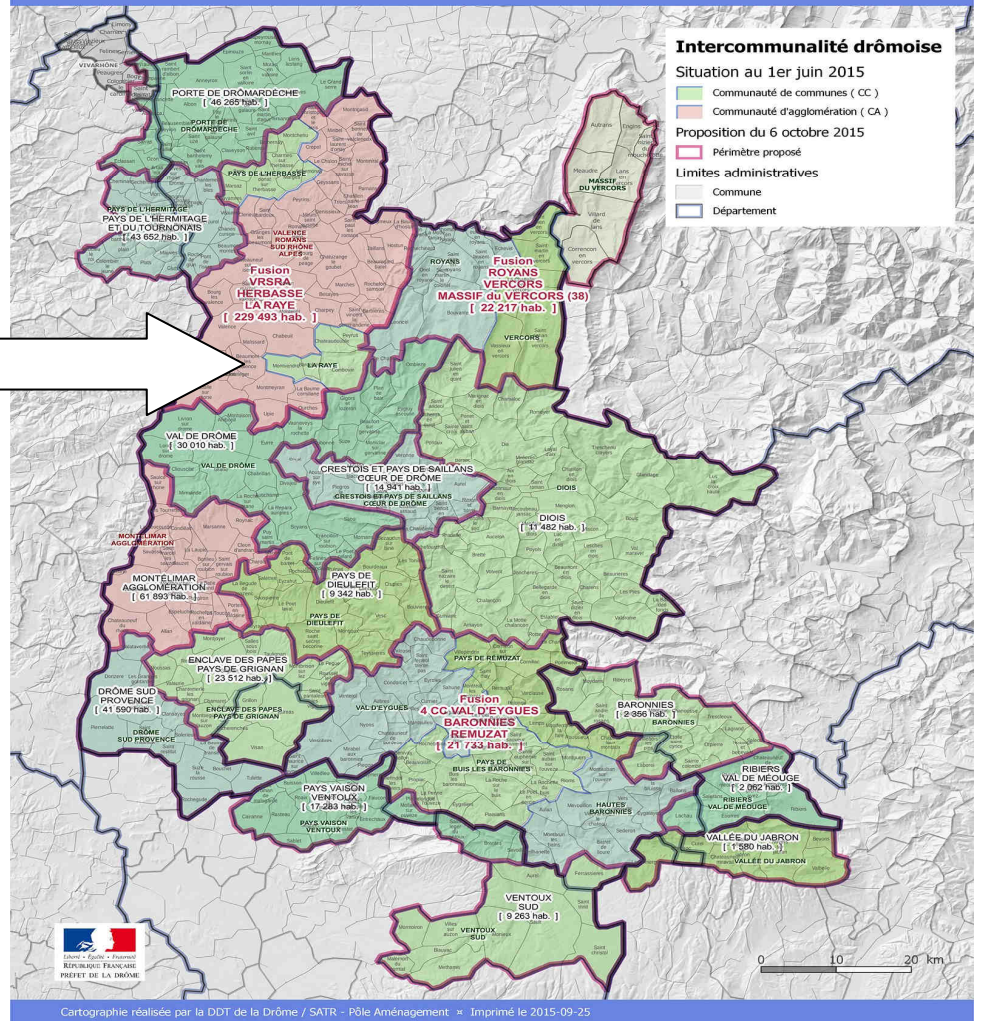
**Point de vue des conseils Municipaux :**

- *Combovin et Peyrus ont émis, par vote, un avis favorable à un rattachement à la CCVD*
- *Montvendre se prononce en faveur de VRSRA (Agglo)*
- *Barcelonne s'est prononcé à un rattachement à la CCVD.*
- *ChâteaudoUBLE s'est prononcé, à l'unanimité, à un rattachement à la CCVD*

## Projet d'évolution des EPCI à fiscalité propre Propositions du Préfet de la Drôme du 6 octobre 2015

Le 6 octobre 2015, le  
Préfet publie un  
projet d'évolution  
dans lequel nous  
sommes rattachés à  
l'Agglo VRSRA

Communauté de  
Communes Raye



Source : <http://www.drome.gouv.fr/projet-de-schema-departemental-de-cooperation-a4943.html>

### Pourquoi le Conseil Municipal de Châteaudouble s'est positionné pour un rattachement à la CCVD :

Même si les compétences exercées par VRSRA (agglo) ou la CCVD sont quasiment identiques, la CCVD reste une intercommunalité

- D'environ 30 000 habitants, (alors que VRSRA en compte 212 000 habitants)
- 30 communes (VRSRA : plus de 50 communes)
- une expérience qui fonctionne en bassin de vie (comités d'initiatives locales)
- de manière participative (environ 60 délégués dont 2 de notre commune),
- intégrant un certain nombre de communes qui se situent en zone de montagne, à l'image de Châteaudouble.

La prise en compte de notre territoire rural sera assurément plus en adéquation qu'avec une agglomération tournée dans un futur proche à devenir une communauté urbaine.

La CCVD est un intercommunalité qui émet le souhait de travailler au plus proche des territoires en valorisant les bassins de vie locaux, contrairement à VRSRA qui se base sur des centralités renforcées (Valence Romans).

N'hésitez pas  
Si vous avez des  
interrogations à nous  
le faire savoir,  
car nous pouvons  
organiser une réunion  
publique afin d'y  
répondre